

Nous n'avons pas de conseils, encore moins de leçons à donner à l'étranger ; mais il nous est permis de nous féliciter d'avoir su appliquer si avantageusement pour nous le grand principe de la liberté d'enseignement.

Des inspecteurs d'écoles, au nombre de trente six, sont tenus de faire, deux fois par année, la visite de chaque école et de fournir au département de l'instruction publique un état détaillé de leurs opérations.

Enfin, pour aider le Surintendant dans ses travaux d'administration, on lui donne un conseil composé d'hommes hautement recommandables et offrant par leur honorabilité et leurs capacités reconnues toutes les garanties désirables, nommés par le gouvernement et choisis dans les différentes parties de la province. Qu'il me suffise de dire que dans ce conseil formé de dix sept catholiques et de huit protestants ontrent de droit les huit évêques de la province, chacun d'eux représentant son diocèse qui se trouve être pour lui une division scolaire dont il surveille la direction morale et intellectuelle. Ce conseil général se divise en comités catholique et protestant, le premier composé de dix-sept membres, et le second de huit, ces derniers étant autorisés par la loi à s'adjoindre cinq membres supplémentaires.

Le conseil général de l'instruction publique est présidé par le Surintendant dont la mission est de faire fonctionner sur les rouages de notre système scolaire.

Je pense, Messieurs et Messieurs, que je ne pourrais terminer le court résumé que je viens de vous faire de notre système scolaire sans appeler votre attention sur celui qui en est la cheville ouvrière, l'instituteur dont le rôle effacé n'est pas toujours, tant sans faut apprécié à sa juste valeur. On tient généralement peu de compte de la somme considérable de dévouement que doivent posséder les instituteurs et les institutrices qui se consacrent à l'instruction de nos enfants. On oublie trop souvent que les personnes qui se livrent à l'enseignement exercent une sorte de sacerdoce et ne font pas un métier. On ne se rappelle pas assez que leurs fonctions sont toutes intellectuelles et morales, et qu'elles sont responsables vis-à-vis de la société tout entière des enfants qui leurs sont confiés et dont elles peuvent si facilement fausser le cœur et le caractère, si elles ne possèdent pas la vocation de l'apostolat auquel elles se sont vouées. Car, si l'instruction fait des savants, l'éducation morale et chrétienne seule fait de bons citoyens. Et que donne-t-on à l'instituteur en échange de tant de dévouement du sacrifice des plus belles années de sa jeunesse, et souvent de sa vie toute entière : rien ou à peu près rien. Le plus souvent une vieillesse nécessitante attend ceux qui se sont ainsi dévoués à l'accomplissement de leurs devoirs difficiles.

Dans notre province, nous devons le reconnaître Messieurs et Messieurs, l'Eglise et l'Etat se sont toujours donné fraternellement la main pour toutes les questions importantes en rapport avec l'éducation ; tous les deux ont une mission à laquelle ils ne peuvent faillir sans qu'ils en résulte aussitôt de profondes perturbations dans l'ordre social.

De tout temps l'Eglise a été la grande éducatrice du genre humain. Dans les âges les plus reculés nous voyons le sacerdoce investi de la glorieuse prérogative de conserver le dépôt précieux des traditions et des connaissances, et de répandre autour de lui la lumière de la sagesse dont il était le gardien vénéré. C'est ce que l'on constate chez le juif et chez les nations mêmes qui ne possédaient qu'une vague idée de la révélation primitive. Plus tard, lorsque l'Eglise vint donner au monde des doctrines civilisatrices, son œuvre de régénération ne fut rien autre chose qu'une œuvre d'éducation. Il lui fallut frapper les intelligences et agir sur les cœurs. Elle frappa les intelligences, en établissant la supériorité

des dogmes de la vérité sur les superstitions païennes et les fictions mythologiques. Elle agit sur les cœurs en y introduisant la morale évangélique qu'elle fit triompher des passions honteuses auxquelles l'abjection humaine avait élevé des temples.

Et quand les races barbares poussées par le souffle de Dieu, firent couler l'empire romain sous leurs impétueux élan, l'Eglise, au nom du Christ, les instruisit et les civilisa. Ce fut elle qui, pendant les premiers siècles conserva au fond de ses monastères et de ses abbayes ces précieux documents auxquels vinrent puiser plus tard ceux qui s'étaient donné la mission d'enseigner ou de combattre par la parole et par la plume.

La plus grande et la première institutrice des femmes dès l'âge où l'intelligence de l'enfant commence à se développer, l'Eglise s'approche de lui et lui parle le seul langage qu'il puisse encore comprendre. Par des images qui n'appartiennent qu'à elle, elle provoque chez lui l'admiration de ce qui est beau et lui inspire l'horreur de ce qui est mal. Elle en fait des hommes à l'âme vigoureusement trompée ; prêts à affronter sans fléchir les tourmentes sociales.

Faire des citoyens utiles à la société et à leur pays, telle a toujours été l'œuvre de l'Eglise.

Le rôle de l'Etat dans l'éducation du peuple est aussi d'une grande importance, car de la culture intellectuelle des individus dépend le bonheur et la prospérité des nations.

L'Etat est donc grandement intéressé à encourager une éducation saine et morale, car il est le premier à bénéficier des lumières et des vertus qu'elle aura développées.

Un peuple qui appliquerait rigoureusement les principes bien entendus du vrai, du bien et du beau serait le premier peuple du monde. Il offrirait le spectacle d'une civilisation incomparable où tout fleurirait à la fois, les lettres, les sciences, les arts, les industries, réglées par l'alliance harmonieuse de la religion et du patriotisme.

Ainsi, Messieurs et Messieurs, deux grands intérêts se rencontrent sur ce même terrain : l'intérêt religieux et l'intérêt social ; mais entre les deux il ne doit pas y avoir conflit, il doit y avoir concours. A l'Eglise il faut des chrétiens, à l'Etat il faut des citoyens. Or, comme entre ces deux qualités il y a des relations intimes et profondes, comme le chrétien sincère est toujours un bon citoyen, l'Eglise et l'Etat doivent combiner leurs efforts pour en arriver à la réalisation de cette œuvre sublime : l'élevation de l'homme.

Voilà l'idéal d'un vrai système d'éducation nationale ; l'Eglise exerçant son influence civilisatrice et son action souveraine sur le cœur, le caractère et l'intelligence ; l'Etat travaillant de son côté, à multiplier les centres d'activité intellectuelle par la généreuse et équitable distribution de nos deniers, par des récompenses accordées au vrai mérite, par le soin qu'il apporte au choix de ceux à qui il confie la direction de sa jeunesse, par sa tendance constante à élever le niveau intellectuel et moral des générations qui grandissent. C'est cette union féconde de l'Eglise et de l'Etat, dans ce travail éducatif qui donne à un peuple les plus sûres garanties de prospérité pour le présent et de sécurité pour l'avenir.

Messieurs et Messieurs, cet idéal théorique d'une éducation parfaite auquel je songe parfois, quand j'approfondis toutes les responsabilités des devoirs de la charge que je tiens de Dieu et de mon pays nous ne l'avons pas encore atteint dans la pratique. Mais, espérons-le, grâce aux éléments que nous possédons, la Province aidant, notre système produira, sinon des hommes parfaits, car ils n'en existent pas sur la terre, au moins d'excellents chrétiens et des citoyens.